

Législature 2021-2026

Séance du 21 décembre 2022

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°40

Commission des structures et analyse structurelle

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Nous vous informons que, dans le courant du printemps 2023, le Conseil communal souhaite mettre sur pied, comme cela a été le cas lors de la dernière législature, une Commission des structures. Le but de cette Commission sera de définir la structure des organes politiques de la Commune pour la prochaine législature.

Pour rappel, pour la législature en cours, le nombre et la répartition par cercle de conseillers généraux sont régis pour la dernière fois par la convention de fusion alors que le nombre et l'absence des cercles pour le Conseil communal ont été décidés par le Conseil général lors de sa séance du 19 novembre 2019, suite à une analyse de l'ancienne Commission des structures.

Tout sera ouvert pour la prochaine législature et cette Commission des structures aura pour missions d'analyser les points suivants en vue des élections communales du printemps 2026 :

- Déterminer le nombre de conseillères et conseillers généraux, entre 30 et 80 selon l'article 27 LCo;
- Déterminer le nombre de conseillères et conseillers communaux à 5, 7 ou 9 selon l'article 54 LCo;
- Déterminer l'introduction de cercles électoraux (selon l'article 46a LEDP).

Le Conseil communal consultera le Bureau du Conseil général lors de sa prochaine séance afin de déterminer la composition de cette Commission mixte qui comportera des membres du Conseil communal et du Conseil général.

Parallèlement, le Conseil communal souhaite accompagner les travaux de la Commission des structures par une analyse de l'organisation de sa structure dirigeante. En effet, l'organigramme actuel de la Commune a été conçu lors des travaux de mise en œuvre de la fusion. Depuis 2017, il a peu évolué, sauf avec des adaptations au niveau technique. Des réflexions sont nécessaires, en lien avec l'analyse du nombre de membres du Conseil communal, sur le nombre et la structure des Services communaux pour que la structure politique et la structure opérationnelle soient compatibles et cohérentes. Cette analyse structurelle est d'autant plus nécessaire suite au départ d'ici quelques mois de notre Secrétaire général Lionel Conus à la COREB, comme cela a été communiqué en début de semaine. En effet, M. Conus gère actuellement deux Services et onze Secteurs au sein de la Commune, ce qui est beaucoup pour une seule personne et nécessite des réflexions et des réaménagements pour la suite.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot
Syndic

Lionel Conus
Secrétaire général

Conseiller communal responsable : Eric Chassot, syndic